



Pitoyable dernière négociation BASS du 19 Janvier 2024 :

AXESS franchit la ligne rouge du SEPARATISME SOCIAL

Lors de la dernière négociation BASS, AXESS a soumis à signature un « avenant n°2 » transposant les + 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice Fonction Publique non pas par une augmentation identique de la valeur des points des CCNT 51 et 66, mais par une « prime » de 1,3 % réservée aux salariés touchant au maximum 3480 € bruts par mois soit 41750 € annuel (hors Ségur, astreintes, heures supp).

Les autres, qualifiés de « hauts salaires », auront...0%.

AXESS disloque ainsi la communauté des salariés dans les établissements, pointant du doigt les « nantis », l'élite fortunée qui avec ses 3481 € mensuels n'a besoin de rien en termes d'évolution du pouvoir d'achat !

AXESS tue la structure historique du salaire de base conventionnel (un coefficient X une valeur de point) : les valeurs de point 66 et 51 ne bougeront plus !

AXESS n'a pourtant pas les bonnes lectures : les chiffres APEC 2023 montrent que le salaire brut **médian** des cadres en France est 4333 € bruts mensuels ; pour l'APEC on commence à parler de « haut salaire » à partir de 7500 € bruts mensuels : on en est loin !

AXESS n'a aucune considération pour ceux qui année après année, dirigent, soignent, managent, prennent en charge au sein des établissements, y font leur carrière en faisant bénéficier les entrants de leur expérience avec une ancienneté salariale en contrepartie de cette fidélité.

AXESS se moque bien de l'encadrement du médico-social qui n'a pas reçu le Ségur et qui ne recevra pas non plus la transposition des + 1,5 %.

Le tableau est clair, net et précis : AXESS veut la fin des CCNT 66 et 51 et l'avènement de la CCUE pour exclure la rémunération et les conditions de travail de l'encadrement des négociations de branche et les renvoyer à leurs entreprises.

Cette CCUE-là, nous n'en voulons pas !

Pour la CFE CGC Santé Social tous les salariés de la BASS ont un droit égal à bénéficier de leur convention collective...pas seulement ceux qui gagnent au maximum 3480 € par mois !

Selon l'avenir de l'avenant BASS évoqué, nous rappellerons cette nécessité sous toutes les formes de contestation possibles à nos employeurs, avec votre soutien.

